

DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE

SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Certificat d'examen de types
n° 03.00.251.001.1 du 11 février 2003

Cinémomètres SAGEM types MESTA 208 et MESTA 208 M couplés à un dispositif POSITIVE type SVR 2000

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

FABRICANTS :

Société SAGEM - Le Ponant de Paris - 27 rue Leblanc - 75512 PARIS CEDEX 15, pour les cinémomètres types MESTA 208 et 208 M.

Société POSITIVE - 113 avenue Aristide Briand - 92160 ANTONY, pour le dispositif type SVR 2000.

DEMANDEUR :

Société POSITIVE - 113 avenue Aristide Briand - 92160 ANTONY.

OBJET :

Le présent certificat :

- d'une part étend au bénéfice de la société POSITIVE les décisions n° 88.1.01.233.1.0 du 29 novembre 1988 (1) et n° 94.00.251.002.1 du 20 janvier 1994 (2), concernant respectivement les cinémomètres types MESTA 208 et MESTA 208 M, complétées et renouvelées par les décisions n° 95.00.250.001.1 du 21 avril 1995 (3) et n° 98.00.251.002.1 du 24 novembre 1998 (4) puis transférées au bénéfice de la société SAGEM par la décision n° 99.00.251.004.1 du 29 octobre 1999,
- d'autre part complète les décisions précitées.

CARACTERISTIQUES :

Les cinémomètres SAGEM types MESTA 208 et MESTA 208 M faisant l'objet du présent certificat diffèrent des types approuvés par les décisions précitées par la possibilité de leur connecter un dispositif numérique de prise de vues POSITIVE type SVR 2000.

Ce dispositif SVR 2000 permet de réaliser la prise de deux vues d'un véhicule dont la vitesse a préalablement été déterminée par le cinémomètre auquel il est couplé, d'adjoindre à ces prises de vues les données réglementaires (la vitesse mesurée, la date et l'heure de la mesure) et d'autres données (telles que le numéro de la vue, les références du lieu, l'identification de l'unité qui opère le contrôle, ainsi qu'un commentaire facultatif).

Les autres caractéristiques et les conditions particulières de vérification et d'installation des cinémomètres SAGEM types MESTA 208 et MESTA 208 M sont inchangées.

Description :

Le dispositif numérique de prise de vues POSITIVE type SVR 2000 est constitué d'une station d'acquisition comprenant quatre sous ensembles :

- un boîtier électronique et informatique de traitement des données, constituant l'unité centrale du dispositif SVR 2000 ; cette unité est gérée par un système d'exploitation type Windows 2000 professionnel ® ou Windows XP professionnel ® et le logiciel du SVR 2000 développé par POSITIVE ; ce logiciel porte le numéro de version SVR SA 1.0,

- un dispositif de prise de vues (objectif, capteur de numérisation d'image type CCD monochrome), installé sur un support doté d'une rotule d'orientation,

- une interface de visualisation et de commande constituée d'un écran à cristaux liquides recouvert par une dalle tactile,

- un dispositif comportant deux générateurs de flash lumineux, le second étant asservi au premier.

Les trois derniers sous ensembles sont raccordés électriquement à l'unité centrale. La sortie RS 232 du cinémomètre mis en œuvre est raccordée à l'unité centrale du dispositif SVR 2000, pour assurer la transmission vers ce dernier des ordres de prises de vues et des données de vitesse.

Fonctionnement :

La mise en fonctionnement du cinémomètre MESTA 208 ou 208 M n'est pas modifiée. Celle du dispositif SVR 2000 est réalisée par l'opérateur au moyen de l'interface de visualisation et de commande.

Chaque mise en fonctionnement du dispositif SVR 2000 ouvre une nouvelle session de contrôle.

Prises de vues :

Le déclenchement des prises de vues est commandé automatiquement par le cinémomètre, lorsque celui-ci détecte le passage d'un véhicule dont la vitesse est supérieure au seuil prédéterminé.

Chaque déclenchement donne lieu à deux prises de vues successives, séparées dans le temps d'un délai de 20 ms et illuminées par les dispositifs générateurs de flash de puissances différentes (afin de faire ressortir sur chacune d'elles certains détails).

Traitement des informations :

Les informations numérisées des images du véhicule auxquelles sont associées les informations alphanumériques réglementaires (date, heure, vitesse) et particulières (identification du lieu, commentaires….etc) constituent deux fichiers (un fichier par prise de vue), qui sont aussitôt enregistrés sur le disque dur de l'unité centrale du dispositif SVR 2000.

Pendant la réalisation de ces opérations, les ressources informatiques du dispositif SVR 2000 sont occupées et aucun ordre de prise de vue délivré par le cinémomètre n'est pris en compte.

Lors de la clôture d'une session de contrôle, le dispositif SVR 2000 protège automatiquement les fichiers par chiffrement de leur contenu, puis les transfère vers une cartouche magnétique au format « ZIP ®». Dans le même temps, les fichiers sont effacés du disque dur du SVR 2000.

Réglage :

Lorsque l'utilisateur sélectionne le mode "visée" sur l'interface graphique et de commande, les deux images prises après déclenchement par le cinémomètre sont affichées successivement pendant 5 secondes. Dans cette configuration, l'utilisateur peut régler, à l'aide de l'interface graphique et de commande, certains paramètres de fonctionnement du dispositif SVR 2000 (tels que la vitesse d'obturation du dispositif de prise de vues et l'usage du dispositif générateur de flashs). Il peut également parfaire les réglages du système optique (netteté, luminosité, focale) et contrôler son alignement. Les prises de vues effectuées dans ce mode particulier de fonctionnement ne sont pas mémorisées sur le disque dur du dispositif SVR 2000.

Le retour au mode normal de fonctionnement s'opère par appui de la case "visée" présente sur l'interface graphique et de commande.

Exploitation des prises de vues :

Pour leur exploitation (visualisation et impression), les fichiers d'une session doivent être transférés de la cartouche magnétique provenant du dispositif SVR 2000 vers une station de lecture sur laquelle sont installés un système d'exploitation de type Windows 2000 professionnel ® ou Windows XP professionnel ®, ainsi que le logiciel SVR SL 1.0 développé par la société POSITIVE.

Aucune exploitation des fichiers n'est possible directement depuis la station d'acquisition ou depuis la cartouche magnétique utilisée pour transférer les fichiers.

Lorsque l'ouverture d'un couple de fichiers est autorisée, l'affichage comprend deux images du même véhicule, décalée de 20 ms et différemment illuminées. Chaque image comprend en sa partie basse un cartouche où sont reportées les données réglementaires (vitesse mesurée, date et heure du relevé,) ainsi que les autres données d'exploitation.

L'impression d'un relevé comprend obligatoirement les deux images précitées.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Le manuel d'utilisation des cinémomètres SAGEM types MESTA 208 et 208 M faisant l'objet des décisions précitées est complété par le manuel correspondant à l'utilisation du dispositif POSITIVE type SVR 2000.

Les conditions d'installation des cinémomètres ne sont pas modifiées ; en particulier la stabilité de l'installation doit pouvoir garantir un alignement angulaire correct et pérenne.

L'alignement du capteur du dispositif de prise de vues avec le cinémomètre est nécessaire pour assurer l'affectation correcte de la vitesse indiquée par ce dernier au véhicule figurant sur chaque prise de vue.

Cet alignement est réalisé par l'utilisateur en orientant le dispositif optique monté sur une rotule et en contrôlant le centrage de l'image du véhicule visé sur l'écran de contrôle du dispositif SVR 2000.

Le présent certificat ne couvre pas l'usage dans un véhicule en mouvement.

SCELLEMENTS :

Les dispositifs de scellements des cinémomètres SAGEM types MESTA 208 et MESTA 208 M restent conformes à ceux prévus dans les décisions précitées.

Les logiciels contenus dans le dispositif SVR 2000 ne peuvent être remplacés ou modifiés que par le fabricant POSITIVE.

Avant toute modification des logiciels équipant le dispositif SVR 2000, un certificat d'examen de type complémentaire doit être établi. Il fixera notamment la nouvelle référence du ou des logiciels installés dans le dispositif SVR 2000.

Le contrôle de la version des logiciels implantés dans le dispositif SVR 2000 s'opère lors de la mise en service de ce dernier. La version du logiciel porte l'identifiant SVR SA 1.0.

Considérant que les fichiers sont numériques et font l'objet d'une protection par chiffrement, aucune disposition de construction n'est exigée pour protéger le contenu du disque dur de la station d'acquisition.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le nom du fabricant POSITIVE, la désignation commerciale du dispositif "SVR 2000" et son numéro de série sont inscrits sur une étiquette fixée sur le boîtier du dispositif SVR 2000.

Les inscriptions réglementaires portées sur les cinémomètres SAGEM modèles MESTA 208 et MESTA 208 M sont inchangées, notamment les numéros de décisions d'approbation figurant sur les plaques d'identification des instruments, à savoir :

- n° 88.1.01.233.1.0 du 29 novembre 1998 pour les cinémomètres MESTA 208,
- n° 94.00.251.002.1 du 20 janvier 1994 pour les cinémomètres MESTA 208 M.

Le numéro et la date de la présente décision seront reportés sur le carnet métrologique des instruments équipés du dispositif POSITIVE type SVR 2000.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 24 novembre 2008.

DEPOT DE MODELE :

Les plans, schémas et notices sont déposés à la sous direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la Région Ile-de-France sous la référence DA 13-1760 et chez le bénéficiaire du présent certificat. Les logiciels couverts par le présent certificat sont déposés auprès de la sous direction de la métrologie.

REMARQUES :

- Le présent certificat ne couvre pas le respect des exigences fixées par d'autres réglementations applicables au fabricant, à l'utilisateur ainsi qu'à l'instrument, notamment celles relatives à la sécurisation des données informatiques, celles de la loi Informatique et Liberté, celles de la loi sur la réglementation des télécommunications et celles de la sécurité des équipements de la route.

- Le logiciel SVR SL 1.0 installé dans la station de lecture n'a pas de fonctionnalité métrologique. Il permet d'assurer la visualisation des prises de vues et leur d'impression. Aucune exigence particulière ne s'applique à ce logiciel au titre du présent certificat.

- Les cinémomètres SAGEM types MESTA 208 et 208 M peuvent être présentés à la vérification primitive et à la vérification périodique sans le dispositif POSITIVE type SVR 2000.

ANNEXES :

- photographies du dispositif POSITIVE type SVR 2000 couplé à un cinémomètre SAGEM type MESTA 208 (dans un véhicule à l'arrêt, sur trépied et en cabine),
- reproduction d'un modèle d'impression de photographies issues du dispositif SVR 2000 .

Pour la ministre déléguée à l'industrie et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie
l'ingénieur général des mines

E. TROMBONE

[1] Revue de métrologie, décembre 1988, page 1169

[2] Revue de métrologie, janvier 1994, page 37

[3] Revue de métrologie, mai 1995, page 518

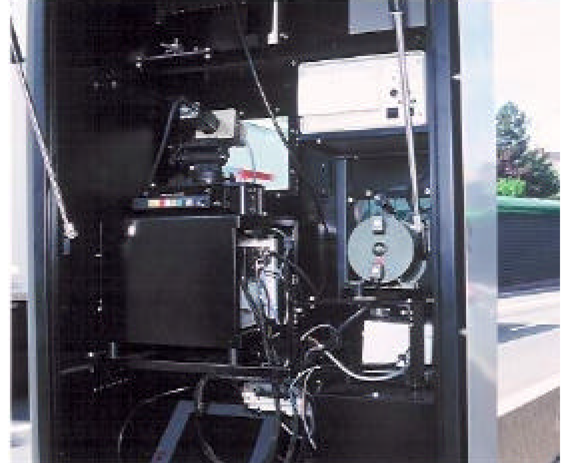
[4] Revue de métrologie, mars / avril 1999, page 923

Annexe I au certificat n° 03.00.251.001.1 du 11 février 2003

Cinémomètre SAGEM MESTA 208 couplé au dispositif POSITIVE SVR 2000



Installation sur trépied



Installation en cabine



Installation dans un véhicule à l'arrêt

Annexe 2 au certificat n° 03.00.251.001.1 du 11 février 2003

Reproduction d'un modèle d'impression de photographies issues du dispositif SVR 2000

